

SEANCE DU 4 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal, convoqué le 28 février dernier, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Catherine LAPOIRIE

PRESENTS : Mmes LAPOIRIE, DEKHAR, RAYNAUD, KUCA, KNAFF, MATZ, CHARF, MM. FEDERSPIEL, DUMSER, PRINCIPATO, PERIN, LA VAULLEE, COLIN.

ABSENTS : Mme JALLON, excusée, donne procuration à Mme RAYNAUD
M. GIRARD, excusé, donne procuration à Mme DEKHAR

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal, Monsieur Marc VILLIBORD, pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel DUMSER, 1er adjoint,

Après avoir entendu l'exposé de Madame LAPOIRIE, Maire, qui se retire pour le vote,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2021.

Constatant que le Compte Administratif 2021 présente un **excédent de fonctionnement de 504 529.19 euros**,

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice	+ 263 373.60
B) Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif	+ 241 155.59
C) Résultat à affecter = (A+B) hors restes à réaliser	+ 504 529.19

D) Solde d'exécution d'investissement excédent de financement	363 094.68
--	------------

E) Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement	- 609 800.00
F) Besoin de financement = D + E	246 705.32

DECISION D'AFFECTATION	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement	246 705.32
2- Report en fonctionnement R 002	257 823.87

Délibération votée par 14 voix pour , Mme LAPOIRIE n'a pas pris part au vote

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'accepter la transformation de trois postes et de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, suite au tableau annuel d'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE DE REMPLACER, à compter du 1^{er} mars 2022 :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet par 1 poste d'adjoint technique principal 1^e classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe à temps non complet de 19.88 heures hebdomadaires par un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet de 19.88 heures hebdomadaires.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 23.05 heures hebdomadaires par un poste d'adjoint d'animation principal 2^e classe à temps non complet de 23.05 heures hebdomadaires.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DE POUVOIRS

Madame le Maire

- Présente au Conseil les commandes passées en MAPA :

Annonces projet - ecole	EBRA MEDIAS	542,46	3-févr.-22
-------------------------	-------------	--------	------------

- A renoncé à exercer son droit de préemption sur l'immeuble suivant :
 - 1 habitation, sise rue du Stade, cadastrée section 1 parcelle 151 d'une superficie de 4.66 ares

DIVERS – INFOS DU MAIRE

Madame le Maire informe le conseil

- D'une proposition de vente d'un parking, 6 rue de Thionville pour un montant de 4000 € hors frais de notaire. Le conseil se déclare non intéressé.
- D'une réflexion concernant l'aménagement sécuritaire du village après exposé de M. DUMSER ; le rapport prix/efficacité des projets présentés est jugé insuffisant par l'assemblée. D'autres solutions vont être recherchées.